

Pantin, le 19 juillet 2019

Information riverains

Quartier Église

Objet : Travaux d'aménagement rue du 8 mai 1945 et consultation des riverains

Madame, Monsieur,

Vous avez pu constater depuis quelques jours le début de travaux rue du 8 mai 1945.

Afin d'assurer les travaux de mise aux normes en matière d'accès des véhicules de secours demandés par les pompiers, la voie doit être reprise dans les meilleurs délais et, à hauteur du lycée, dès maintenant en vue de la prochaine rentrée scolaire. Dans un second temps, cet aménagement sera prolongé à l'ensemble de la rue.

Comme pour toute requalification de voirie, la ville souhaite consulter les riverains en amont des transformations. **Une réunion publique se tiendra donc le 6 septembre, à 19h, à l'école Georges Brassens.**

Cette réunion a deux objectifs.

Objectif n°1 : présenter les transformations liées à la mise en conformité de la rue

- élargissement de la chaussée à 4m de large, à moins de 8m des façades
- remplacement des arbres situés à proximité des écoles par de nouvelles plantations
- mise en place d'un nouveau mobilier d'éclairage LED

Il est à noter que les magnolias qui fleurissent la rue seront replantés et que la piste cyclable bi-latérale protégée sera maintenue.

Objectif n°2 : soumettre aux habitants deux options d'aménagement, qui seront détaillées lors de la réunion.

À la suite de cette réunion décisionnelle, les travaux commenceront pour une durée de 3 à 4 mois.

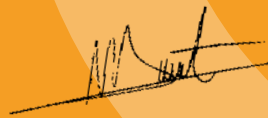
Nous remercions de votre compréhension et vous assurons que tout sera mis en œuvre pour limiter les désagréments causés par le chantier. Les services de la ville se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire (01 49 15 41 77 ou 01 49 15 40 39).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.



Alain Périès

Premier adjoint au maire, délégué à l'Urbanisme,
à l'Aménagement, à l'Habitat et aux Bâtiments
Conseiller territorial délégué au Territoire du Faubourg



Mathieu Monot

Adjoint au maire, délégué à la Démocratie locale,
à la Qualité de l'espace public, aux Travaux
et à la Politique de la ville
Conseiller territorial